



<p><u>Nombre de conseillers :</u></p> <p>☒ En exercice : 19</p> <p>☒ Présents : 16</p> <p>☒ Pouvoir(s) : 2</p> <p><u>Date de convocation :</u></p> <p>10 décembre 2020</p>	<p>L'an deux mille vingt, le quinze décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Dominique UNI.</p> <p><u>Présents :</u></p> <p>Mesdames Dominique UNI, Claude MULLER, Gwenaëlle GALINDO, Lysiane INARD, Isabelle JUHASZ, Fabienne FERRIER, Aurélie SEURAT,</p> <p>Messieurs Jean-Philippe GORON, Olivier GAILLARD, Stéphane TOURNOUD, Patrick GIROUD, Michel MOTTUEL, Jacques DUCROS, Fabrice GENOVESE, Pierre CHEVALLIER, Jean-Marc BOURGOGNE</p> <p><u>Ont donné procuration :</u></p> <p>Noémie ISSARTEL a donné pouvoir à Pierre CHEVALIER Patrice BERTRAND a donné pouvoir à Olivier GAILLARD</p> <p><u>Membres absents :</u></p> <p>Muriel GAIFFIER</p> <p><u>Membres absents excusés :</u></p> <p><u>Secrétaire de séance :</u> Gwenaëlle GALINDO</p>
--	---

✓ Délibération concernant la **Mesure de soutien aux professionnels titulaires d'un bail communal afin de pallier les conséquences de la pandémie du COVID 19**

Pour limiter la propagation de l'épidémie de COVID 19 sur le territoire, l'état a imposé des périodes de confinement et de fermeture de tous les commerces. Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que face à l'épidémie de Coronavirus COVID-19, les entreprises et notamment les commerces non essentiels ont rencontré de graves difficultés économiques.

Face la situation préoccupante des commerces touchés par les conséquences de l'épidémie de COVID-19, Madame Le Maire propose une aide exceptionnelle aux professionnels titulaires d'un bail communal par l'exonération de loyers pour la période du 16 mars au 15 mai 2020 (2 mois) et pour la période du 29 octobre au 1^{er} décembre (1 mois).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE cette mesure de soutien,

DECIDE de l'exonération de loyers pour les professionnels titulaires d'un bail communal pour la période du 16 mars au 15 mai 2020 (2 mois) et pour la période du 29 octobre au 1^{er} décembre (1 mois).

✓ Délibération concernant la **SUBVENTION PROGRAMME TRIENNAL DE VOIRIE**

Olivier GAILLARD, adjoint aux travaux, expose au Conseil Municipal, la nécessité de planifier et réaliser des travaux annuels d'entretien et réparation de voirie communale. Un état précis des secteurs à entretenir a été établi et chiffré par Christian Bordel, maître d'œuvre. L'ensemble des travaux se monte à 188 375 euros HT, soit 225 050 euros TTC. Il est proposé de solliciter l'aide financière du département dans le cadre du programme triennal 2021/2022/2023 « Entretien et réparation des voiries communales ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- ✗ **APPROUVE** l'ensemble de l'opération présentée pour un montant total de 188 375 € HT soit 225 050.00 € TTC.
- ✗ **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à solliciter auprès de chaque organisme financeur une subvention au taux le plus élevé possible et à signer lesdites demandes de subvention.
- ✗ **MANDATE** Madame le Maire ou son représentant aux fins de signer tous documents nécessaires au financement et à la réalisation de l'opération.
- ✗ **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à solliciter toutes autres subventions susceptibles de financer cette opération.

✓ **Réflexions sur les priorités du mandat**

Claude Muller présente une nouvelle fois les axes prioritaires identifiés suite à l'enquête des besoins sociaux :

311 questionnaires ont été recueillis et 34 personnes se sont portées volontaires pour participer à des commissions extramunicipales.

Parmi les 12 grands axes proposés, 6 priorités ressortent, énoncées ci-dessous par ordre de priorité :

- Action sociale
- Mobilité douce
- Sécurité vitesse
- Commerce
- Propreté
- Bâtiments, espaces publics

Sécurité, vitesse

Certains points seront traités directement au sein de la commission travaux qui décidera si une sous-commission doit être créée plus spécifiquement pour répondre aux points de vigilance identifiés.

Il est également acté que cette notion de sécurité est transversale et doit être prise en compte lors de l'élaboration de tout nouveau projet.

Mobilité douce : intra et accès direction Saint Marcellin

Michel Mottuel insiste sur le fait qu'il y a une nécessité de créer une cartographie, un schéma directeur au sein d'une commission mobilité pour réfléchir les 2 aspects de la mobilité : à l'intérieur de Saint Verand et à destination de Saint Marcellin.

Stéphane Tournoud précise que pour développer un projet mobilité douce intramuros, il convient de définir une hiérarchisation et une programmation pluri annuelle.

Jean-Philippe Goron rappelle, comme cela a été dit précédemment, qu'un lien sera à faire quoi qu'il en soit avec la sécurité et les problèmes de vitesses rencontrés sur la commune.

Il est proposé la création d'une commission qui travaillera dans un premier temps sur une cartographie concrète en fonction des différents modes de déplacements.

Les membres de cette commission sont :

Aurélié Seurat, Pierre Chevallier, Jean-Philippe Goron, Stéphane Tournoud, Olivier Gaillard, Fabrice Genovèse, Jacques Ducros, Michel Mottuel, Patrick Giroud.

Une première réunion est à organiser courant janvier au cours de laquelle il conviendra de réfléchir à la manière d'intégrer les habitants volontaires qui se sont manifestés lors de l'analyse des besoins sociaux pour travailler sur cette commission.

Commerces, restaurant

Le projet privé de la résidence séniors qui devrait voir le jour sur Saint Vérand pourrait permettre l'implantation d'un restaurant ou d'un commerce.

Différents scénarii peuvent être envisagés. Stéphane Tournoud et Pierre Chevallier proposent de rencontrer le porteur de projet pour échanger avec lui quant au déroulé de son projet.

Par ailleurs, certains bâtiments et terrains sont susceptibles d'évoluer et d'être disponibles sur la commune ; il convient, de ce fait, de faire preuve de vigilance et de rencontrer tous les potentiels vendeurs. Le cas échéant, nous devons être plus actifs sur les projets potentiels de manière à ce qu'ils puissent voir le jour.

Aire de jeux, bâtiments publics

Fabrice Genovese souligne la nécessité de réfléchir à la création ou rénovation d'un local pour permettre du stockage pour les associations. Cette réflexion est en cours aujourd'hui.

A l'heure actuelle, le seul bâtiment communal disponible pour envisager une création d'espaces est celui de la cure.

Il est envisagé la mise en place d'une commission pour réfléchir au devenir de ce bâtiment et des espaces avoisinants (possibilité d'implantation d'une aire de jeux).

Les membres de cette commission sont :

Fabienne Ferrier, Lysiane Inard, Jean Marc Bourgogne, Claude Muller, Michel Mottuel, Stéphane Tournoud.

Réserve foncière à acquérir

Il est un fait que la commune de Saint-Vérand ne possède pas de réserve foncière.

Il paraîtrait donc nécessaire et intéressant que la municipalité se saisisse des opportunités d'acquisition foncières qui se présenteraient sur la commune d'autant plus, qu'à terme, la collectivité sera dotée d'un PLU intercommunal. Dans ce cadre il est indispensable partager une réflexion et vision commune pour notre commune.

L'assenti général des élus est recueilli pour constituer cette réserve foncière et être vigilants sur les opportunités à venir.

Fin de séance : 23h10